



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 46 - MARS 2012**

# SOMMAIRE

## **Préfecture**

### **Secrétariat Général**

Arrêté N °2012082-0007 - Arrêté n ° 30-2012-03-32 portant subdélégation de signature de Mme Monique NOVAT, Chef du service de navigation Rhône- Saône..... 1





PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Arrêté n ° 2012082-0007**

**signé par Mr le directeur du service navigation Rhône- Saone  
le 22 Mars 2012**

**Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

Arrêté n ° 30-2012-03-32 portant  
subdélégation de signature de Mme Monique  
NOVAT, Chef du service de navigation  
Rhône- Saône



## PREFET DU GARD

Direction du Service Navigation Rhône-Saône  
Secrétariat général-Bureau administratif  
Affaire suivie par Roselyne BATTEUX  
04 72 56 59 56  
[roselyne.batteux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:roselyne.batteux@developpement-durable.gouv.fr)

**ARRETE n°30-2012-03-32**  
**portant subdélégation de signature de Mme Monique NOVAT**  
**chef du service navigation Rhône-Saône,**

**Le Préfet**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté 2012-HB 20 du 20 mars 2012 portant délégation de signature de M. Hugues BOUSIGES, préfet du département du Gard à Mme Monique NOVAT chef du service navigation Rhône-Saône ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT chef du service navigation Rhône-Saône, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté sus-visé seront exercées par M. Frédéric LASFARGUES, directeur-adjoint du service navigation Rhône-Saône

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT chef du service navigation Rhône-Saône, et de M. Frédéric LASFARGUES, directeur-adjoint du service navigation Rhône-Saône, la même subdélégation sera exercée par M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT chef du service navigation Rhône-Saône, de M. Frédéric LASFARGUES, directeur-adjoint du service navigation Rhône-Saône, et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation sera exercée dans les limites de leurs attributions fonctionnelles par :

- M. Eric BOURLES, chef du service Eau, Risques, Environnement
- M. Nicolas CHARTRE, chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
- M. Dominique LARROQUE, secrétaire général du service
- M. Philippe PULICANI, chef de l'arrondissement Aménagement, Entretien et Exploitation

**Article 4**: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT chef du service navigation Rhône-Saône, de M. Frédéric LASFARGUES, directeur-adjoint du service navigation Rhône-Saône, et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation concernant les points **1.1; 1.2 et 1.3 de l'article 1 de l'arrêté sus-visé** sera exercée par :

- M. Frédéric COURTES, chef du bureau Entretien et Exploitation,
- M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaire de Rhône et Alpes,

- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Jean-Paul FAUDOT, Subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Jean-Jacques GROS, responsable de l'Unité Réglementation de la Navigation,
- M. Laurent GERIN, Chef de la subdivision Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan.

**pour les avis à la batellerie par :**

- M. Jean-Paul FAUDOT, subdivisionnaire à Grand Delta
- M. Gérard GIFFARD, subdivisionnaire de Rhône et Alpes,
- M. N , subdivisionnaire de Lyon,
- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Laurent GERIN, chef de la subdivision Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Fabrice BOISSON, technicien supérieur des TPE,
- M. Didier FILLIOT, technicien supérieur des TPE,
- M. Georges PIGNOT, contrôleur principal des TPE,
- M. Christian AMIEZ, contrôleur principal des TPE,
- M. Thierry SADONNET, contrôleur principal des TPE,
- M. Maxime PIEROT, contrôleur principal des TPE,
- M. Georges BARRITOU, contrôleur principal des TPE,
- M. Jean-Luc GAUDILLERE, contrôleur des TPE,
- M. Philippe SCHNEIDER, contrôleur des TPE,
- M. Sébastien GILLET, contrôleur des TPE,
- M. Vincent PRIN-ABEIL, contrôleur principal des TPE.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

**Article 6 :** La chef du service navigation Rhône-Saône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le            22 MARS 2012

Pour le préfet et par délégation,  
La chef du service navigation Rhône-Saône,



Monique NOVAT